

# Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international  
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

8 décembre 2019, Genève



# FR

CD/19/XX

Original : anglais

## CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève (Suisse)  
8 décembre 2019

### Projets d'ordre du jour provisoire et de programme

Document établi par

la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Genève, juin 2019

**Conseil des Délégués  
du Mouvement international  
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

**Dimanche 8 décembre 2019**

**Projets d'ordre du jour provisoire  
et de programme<sup>1</sup>**

***Mercredi 4 décembre 2019***

Cérémonie conjointe d'ouverture du Conseil des Délégués et de l'Assemblée générale de la Fédération internationale.

\*\*\*\*\*

***Samedi 7 décembre 2019***

Cérémonie conjointe de remise de la médaille Henry Dunant, du Prix pour la paix et l'humanité, du Prix Henry Davison et des prix Jeunesse et Volontariat, laquelle sera suivie d'une réception.

\*\*\*\*\*

***Dimanche 8 décembre 2019***

**I. Ouverture et questions de procédure**

- 1. Ouverture du Conseil des Délégués par le président de la Commission permanente**
- 2. Élection du président, du vice-président et des secrétaires du Conseil**
- 3. Adoption de l'ordre du jour du Conseil des Délégués**

**II. Points pour discussion et décision**

**Redevabilité et intégrité**

**4. Déclaration du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur l'intégrité**

Cette déclaration sera la traduction ferme de l'engagement du Mouvement en matière d'intégrité. Elle portera sur l'intégrité individuelle et institutionnelle et les comportements conformes à l'éthique et appellera à promouvoir et à renforcer la redevabilité envers les personnes touchées, les gouvernements, les donateurs et les composantes du Mouvement. La déclaration pourrait être portée à l'attention de la XXXIII<sup>e</sup> Conférence internationale pour mettre en

---

<sup>1</sup> La numérotation des points ne reflète pas l'ordre dans lequel ceux-ci seront examinés, qui est déterminé par le président du Conseil des Délégués.

lumière l'engagement du Mouvement en faveur de cette question et conforter sa position durant les débats qui auront lieu sur le thème « La confiance dans l'action humanitaire » à la Conférence internationale.

#### **5. Approche du Mouvement visant à renforcer les bases statutaires et constitutives des Sociétés nationales et les cadres complémentaires**

La résolution propose que le Mouvement adopte les nouvelles Lignes directrices relatives aux Statuts des Sociétés nationales, suite à l'approbation du document par le Conseil de direction de la Fédération internationale à sa session d'octobre 2018. L'outil fixe les nouvelles normes au sein du Mouvement que les Sociétés nationales devraient respecter et intégrer à leurs propres textes statutaires fondamentaux, cadres de politiques et règles, mécanismes et processus connexes. La résolution invite également la Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les Statuts des Sociétés nationales à utiliser activement le nouveau document d'orientation pour aider les Sociétés nationales à renforcer leurs textes juridiques et statutaires. Le document de référence inclura le rapport de la Commission conjointe sur la révision des Statuts et de la base juridique des Sociétés nationales.

#### **6. Engagements du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité**

À travers une série de mesures et d'engagements minimums, la résolution proposée vise à adopter une approche commune à l'ensemble du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité. En tenant compte des différents rôles, responsabilités et mandats de chacune des composantes, les engagements minimums permettront d'interagir avec les personnes vulnérables et touchées par les crises de façon plus cohérente, unifiée et efficace tout au long du cycle d'un programme. Il en découlera une assistance de meilleure qualité et des résultats plus pertinents.

#### **7. Renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement**

##### **7.1 Renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement (RCCM 2.0)**

La résolution proposée donne un nouvel élan transformateur, tout en s'appuyant sur les progrès et les réalisations dans le domaine du renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement depuis le début du processus en 2013. Les objectifs de la nouvelle résolution consistent à : a) continuer d'apporter des améliorations profondes progressives en matière de coordination et de coopération au sein du Mouvement – au niveau tant de la direction que des opérations ; b) refléter les priorités des Sociétés nationales dans les domaines du partage de données, des capacités complémentaires, de l'action au niveau local et du renforcement des capacités ; c) faire en sorte que les Sociétés nationales s'approprient davantage les processus et les discussions thématiques en matière de RCCM, afin de porter au maximum l'impact opérationnel collectif direct. La résolution illustre la nécessité d'une efficacité et d'une cohérence accrues au sein du Mouvement afin d'intensifier efficacement les opérations. À cette fin, elle propose un certain nombre de

discussions thématiques, qui sont reliées par deux thèmes transversaux : les responsabilités conférées aux composantes du Mouvement, et la visibilité de l'ensemble du Mouvement et la mobilisation de ressources.

## **7.2 Accord de Séville et Mesures supplémentaires**

La Commission permanente fournira des informations plus détaillées sur cette question dans la prochaine version de l'ordre du jour provisoire qu'elle établira à sa réunion d'octobre 2019.

## **8. Lignes directrices à l'intention des candidats à l'élection à la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

S'appuyant sur le « Profil des candidats à l'élection à la Commission permanente » adopté en 1995 par le Conseil des Délégués, les Lignes directrices proposées ont pour but d'améliorer la transparence et la qualité des candidatures. Elles visent à encourager une représentation équilibrée des hommes et des femmes parmi les candidats et les membres, et recommandent de soumettre les candidatures plus tôt et de fixer une limite au nombre de mandats afin d'encourager les nouvelles candidatures. Les Lignes directrices devraient également permettre de renforcer les critères en matière d'intégrité individuelle des candidats et contribuer à la réalisation de l'engagement pris par le Conseil des Délégués en 2017 consistant à « prendre des mesures concrètes [...] concernant la question de l'égalité de genre et de l'égalité des chances » au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

## **Répondre aux besoins et aux vulnérabilités**

### **9. Politique du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial**

Comme l'a demandé le Conseil des Délégués de 2017, cette résolution propose l'adoption d'une nouvelle politique du Mouvement relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial qui résultent des conflits armés, des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence. La politique vise à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des réponses plus intégrées et holistiques, mieux harmonisées et davantage adaptées au contexte, dans le respect des capacités et du mandat respectifs des composantes du Mouvement.

### **10. Rétablissement des liens familiaux : Stratégie 2020-2025 pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

Comme l'a demandé le Conseil des Délégués de 2017, la résolution proposée préconise l'adoption de la nouvelle Stratégie 2020-2025 de rétablissement des liens familiaux (RLF) pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La nouvelle stratégie sera en grande partie axée sur la prévention des séparations familiales et des disparitions, l'amélioration de l'accessibilité et de la disponibilité des services de RLF, l'augmentation du nombre de cas résolus, et la fourniture d'un soutien aux familles des personnes disparues et aux familles dispersées. Parallèlement, elle vise aussi à protéger

les données personnelles par le renforcement de la coopération avec les autorités, en vue de permettre aux composantes du Mouvement de continuer à accomplir efficacement leur travail.

#### **11. Renforcement de la mise en œuvre de la Politique du Mouvement relative au déplacement interne : dix ans après**

Saisissant l'occasion offerte par le 20<sup>e</sup> anniversaire des Principes directeurs des Nations Unies relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays et le 10<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de Kampala, la résolution proposée définit trois grands domaines d'engagement renouvelé, à savoir les déplacements urbains en dehors des camps, la prévention avant et la protection pendant le déplacement, et l'élaboration et la fourniture de solutions durables. Elle exposera une série de mesures concrètes pour améliorer la qualité et la cohérence de l'action menée par le Mouvement dans ces domaines, afin de renforcer la mise en œuvre de la Politique du Mouvement relative au déplacement interne, adoptée en 2009.

#### **12. Déclaration sur la migration**

Par le biais de cette résolution, le Conseil des Délégués adopterait une déclaration du Mouvement sur la migration. Cette déclaration réitérerait la détermination du Mouvement à répondre aux besoins de protection et d'assistance des migrants vulnérables et l'importance des efforts déployés par les composantes du Mouvement dans ce domaine. La résolution proposée mettrait également l'accent sur la protection de l'espace humanitaire dans le domaine de la migration, et réaffirmerait le rôle du Mouvement dans la réponse aux besoins des migrants.

#### ***Autres questions pour décision***

#### **13. Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels datés du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël**

#### **14. XXXIII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

- a. Adoption de l'ordre du jour de la XXXIII<sup>e</sup> Conférence internationale
- b. Responsables proposés pour la XXXIII<sup>e</sup> Conférence internationale

### **III. Rapports de suivi et rapports intérimaires en séance plénière**

Les rapports dont la liste figure ci-après sont soumis en tant que documents de travail à tous les membres du Conseil 45 jours avant l'ouverture du Conseil des Délégués.

Les membres du Conseil des Délégués qui souhaitent formuler des observations sur ces rapports sont invités à envoyer leurs communications écrites aux organisateurs de la Conférence. **Aucun des rapports suivants ne sera présenté ni discuté au Conseil des Délégués si un membre n'en a pas fait la demande à l'avance.**

15. Rapport sur la résolution 12 du Conseil des Délégués de 2017 intitulée « Renforcer l'égalité de genre et l'égalité des chances au sein des instances dirigeantes et dans l'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge »
16. Rapport sur la résolution 2 du Conseil des Délégués de 2017 intitulée « Principes relatifs à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement »
17. Rapport sur la résolution 6 du Conseil des Délégués de 2017 intitulée « L'éducation et les besoins humanitaires dans ce domaine »
18. Rapport sur le « Document d'orientation sur les relations entre les composantes du Mouvement et les organismes militaires » faisant suite à la résolution 7 du Conseil des Délégués de 2005
19. Rapport sur le plan d'action de la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2017 intitulé « Vers l'élimination des armes nucléaires : plan d'action 2018-2021 »
20. Rapport sur la résolution 7 du Conseil des Délégués de 2013 intitulée « Les armes et le droit international humanitaire »
21. Rapport sur la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2015 intitulée « Cadre stratégique pour l'intégration du handicap par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge »
22. Rapport de la Commission paritaire CICR/Fédération internationale sur le Fonds de l'Impératrice Shôken
23. Rapport sur les travaux de la Commission permanente (*notamment sur la Vision du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*)

#### **IV. Clôture du Conseil des Délégués**

Confirmation de la date et du lieu du Conseil des Délégués de 2021.